

"L'Immonde" s'en prend de nouveau au Saint-Père

Author : Riposte Catholique

Categories : [Brèves](#), [Tribune](#)

Date : 16 avril 2010



en [publiant](#) une tribune haineuse et dégoulinante de mauvaise foi signée par un obscur professeur canadien de philosophie (Pierre Desjardins). Intitulée *"Benoît XVI : un "ghostbuster" sur le trône de Saint-Pierre !"*, elle s'achève par cette demande explicite... de "limogeage" :

"considérant que la dissimulation institutionnalisée d'abus sexuels sur des enfants constitue un crime, l'Eglise catholique peut-elle moralement maintenir ce "ghostbuster" qu'est Benoît XVI sur le trône de Saint-Pierre ? Ne devrait-elle pas y installer quelqu'un de plus crédible et inspiré pour réaliser l'importante tâche de renouveau qui l'attend ?"

Et Pierre Desjardins de nous assener que :

"Présentement, **4 392 prêtres ont déjà été accusés d'actes pédophiles**. Sans vouloir faire de tous les prêtres catholiques des pédophiles, il reste que **cela représente environ 4,5 % de l'effectif du clergé**. C'est **un prêtre sur 20 !** De plus, si l'on considère que les cas aujourd'hui déclarés l'ont été principalement dans les pays occidentaux, notamment en Amérique du Nord et en Europe, **on peut à peine imaginer le nombre de cas ayant existé dans les pays du tiers monde où œuvraient au-delà de tout soupçon des milliers de missionnaires auprès d'enfants démunis et souvent sans famille**".

L'éditeur Jean Robin [rappelle](#) sur son blog que :

"Les données les plus importantes ont été recueillies aux États-Unis où, en 2004, la Conférence épiscopale a commandé une étude indépendante, au John Jay College of Criminal Justice de la City University of New York, qui n'est pas une université catholique et est largement reconnue comme l'institution universitaire des États-Unis faisant autorité dans le domaine de la

criminologie.

Cette étude nous apprend que, **de 1950 à 2002, 4 392 prêtres américains (sur plus de 109 000) ont été accusés de relations sexuelles avec des mineurs. Parmi ceux-ci, un peu plus d'une centaine ont été condamnés par des tribunaux civils.** Le faible nombre de condamnations prononcées par l'État découle de plusieurs facteurs.

Dans certains cas, les victimes réelles ou présumées ont dénoncé des prêtres déjà morts, ou les faits étaient couverts par la prescription. Dans d'autres cas, l'accusation et même la condamnation canonique ne correspondaient à la violation d'aucune loi civile: c'est le cas, par exemple, dans plusieurs États américains, du prêtre qui a une relation avec un - ou une - mineur(e) de plus seize ans, consentante.

Mais il y a également eu de nombreux cas retentissants de prêtres accusés qui étaient innocents. Ces cas se sont en effet multipliés depuis 1990, alors que certains cabinets d'avocats ont compris qu'ils pouvaient arracher des millions sur la base de simples soupçons. Les appels à la « tolérance zéro » sont justifiés, mais il ne devrait y avoir aucune tolérance pour les gens qui calomnient des prêtres innocents.

J'ajoute que pour les États-Unis, les chiffres ne changeraient pas de manière significative si on ajoutait la période 2002-2010, parce que déjà l'étude du John Jay College, notait "le déclin remarquable" des cas dans les années 2000. Les nouvelles investigations ont été rares, et il y a eu très peu de condamnations, en raison des mesures rigoureuses introduites à la fois par les évêques des États-Unis et le Saint-Siège."

Cela, Pierre Desjardins "oublie" de le préciser.

Arthur Leroy